



Pellet Products Warranty

True North warrants to the original consumer of the product the following:

3 years parts (1 year labour)

Firebox, Castings, Glass (glass for thermal breakage only, not impact)

1 year parts and labour

Electrical components and switches

1 year (parts only)

Gaskets, Paint (peeling), Bricks, Firebox liner, Burn pot and liner

True North recommends using a certified installer.

Conditions

The warranty of the manufacturer extends only to the original consumer purchaser and is not transferable. Proof of purchase (dated, bill of sale), model name and serial number must be supplied when making any warranty claim to your TRUE NORTH Dealer. This warranty covers brand new products only, which have not been altered, modified nor repaired since shipment from factory. This warranty applies to normal residential use only.

The manufacturer may require that defective products be returned or that digital pictures be provided to support the claim. Returned products are to be shipped prepaid to the manufacturer or agent for investigation.

If a product is found to be defective, the manufacturer will repair or replace (at the manufacturer's discretion) such defect. The manufacturer may, at its discretion, fully discharge all obligations with respect to this warranty by refunding the wholesale price of any warranted but defective part(s).

The manufacturer shall in no event be responsible for any special, indirect, consequential damages of any nature, which are in excess of the original purchase price of the product. A one-time replacement limit applies to all parts benefiting from warranty coverage.

IF WARRANTY SERVICE IS NEEDED: 1. If you discover a problem that you believe is covered by this warranty, report it to your True North/Pacific Energy Fireplace Products dealer, giving them proof of purchase, the purchase date, and the model name and serial number. 2. Pacific Energy Fireplace Products Ltd. has the option of either repairing or replacing the defective component. 3. If your dealer is unable to repair your appliance's defect, he may process a warranty claim through Pacific Energy Fireplace Products Ltd., including the name of the dealership where you purchased the appliance, a copy of your receipt showing the date of the appliance's purchase, and the serial number on your appliance.

Exclusions

- Damages caused by misuse, abuse, improper installation, lack of maintenance, over firing, negligence, accident during transportation, power failures, downdrafts, or venting problems are not covered by this warranty.
- The warranty is void if the unit is used to burn materials for which the unit is not certified by the EPA and void if not operated according to the owner's manual.
- This warranty does not cover any scratch, corrosion, warping, or discoloration caused by over firing, abrasives or chemical cleaners.
- Any defect or damage caused by the use of unauthorized parts void this warranty.
- An authorized qualified technician must perform the installation in accordance with the instructions supplied with this product and all local and national building codes.
- Any service call related to an improper installation is not covered by this warranty.

REGISTER YOUR PRODUCT ONLINE

HAVE YOUR SERIAL NUMBER* AVAILABLE AND VISIT

truenorthstoves.com/register

Garantie de True North sur les appareils à granule

Conçue avec la souci de l'acheteur en tête

3 ans pour les défauts de fabrication (1 an pour la main d'oeuvre)

La boîte à feu, le moulage et la vitre (pour les bris thermiques seulement et non les impacts)

1 an pour les pièces et main d'oeuvre

Les composantes électriques et interrupteurs

1 an (les pièces seulement)

Joint d'étanchéité, l'écaillage de la peinture, les briques, la doublure du caisson et les pièces du pot de combustion.

True North recommande d'utiliser un installateur certifié.

Conditions

La garantie du fabricant s'applique seulement à l'acheteur original de l'appareil et n'est pas transférable. Une preuve d'achat (facture datée), le nom du modèle et le numéro de série de l'appareil doivent être fournis à votre détaillant True North pour chaque demande de garantie. Cette garantie couvre seulement les appareils neufs qui n'ont pas été altérés, modifiés ou réparés depuis son expédition de l'usine. Cette garantie s'applique à une utilisation normale résidentielle seulement.

Le fabricant peut demander à ce que le produit soit retourné ou qu'une photo lui soit envoyée afin de supporter la demande de garantie. Le transport des produits qui doivent être retournés sera payé par le fabricant ou par l'autorité acceptée pour analyse.

Si le produit est effectivement défectueux, le fabricant réparera ou remplacera (à sa discrétion) le défaut. Le fabricant pourrait, à sa discrétion, complètement se libérer de toutes ses obligations face à sa garantie en remboursant le prix de toute(s) pièce(s) défectueuse(s) garantie(s).

Le fabricant ne sera en aucun cas responsable de tout dommage, indirect ou consécutif spéciaux de toute nature, qui vont au-delà de l'achat initial. Une limite d'un remplacement unique s'applique à toutes pièces bénéficiant de cette garantie

SI UN SERVICE DE GARANTIE EST NÉCESSAIRE : 1. Si vous découvrez un problème que vous croyez couvert par cette garantie, signalez-le à votre revendeur de produits de foyer True North/Pacific Energy, en lui donnant une preuve d'achat, la date d'achat, le nom du modèle et numéro de série. 2. Pacific Energy Fireplace Products Ltd. a la possibilité de réparer ou de remplacer le composant défectueux. 3. Si votre revendeur n'est pas en mesure de réparer le défaut de votre appareil, il peut traiter une réclamation au titre de la garantie auprès de Pacific Energy Fireplace Products Ltd., y compris le nom du concessionnaire où vous avez acheté l'appareil, une copie de votre reçu indiquant la date d'achat de l'appareil, achat et le numéro de série de votre appareil.

Exclusions

- Les dommages causés par une mauvaise utilisation, l'abus, une mauvaise utilisation, un manque d'entretien, un accident lors du transport, panne électrique, le refoulement ou problème de ventilation ne sont pas couverts par cette garantie.
- La garantie sera rendue nulle si l'appareil a été utilisé pour brûler des matériaux qui n'ont pas été certifiés par l'EPA et nulle si l'appareil n'a pas été opéré tel que spécifié dans le manuel du propriétaire.
- Cette garantie ne couvre pas les égratignures, la corrosion, la déformation ou la décoloration causée par des produits nettoyants abrasifs et/ou chimiques.
- Toutes déficiences ou dommages causés par l'utilisation de pièces non-autorisées annulent cette garantie.
- Un installateur qualifié et autorisé doit se charger de l'installation en accord avec les instructions fournies avec l'appareil et avec toutes les réglementations du code du bâtiment local et national.
- Tout appel de service relié à une installation inappropriée ne sera pas couvert par cette garantie.

ENREGISTREZ VOTRE PRODUIT EN LIGNE

AVEC VOTRE NUMERO DE SERIE VEUILLEZ VISITER
truenorthstoves.com/enregistrer